

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA11 17188

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 17 janvier 2011, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 2 mars 2011, et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA11 17188 : Règlement autorisant un emprunt de 5 171 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière et de réparations mineures de trottoirs

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 16 mars 2011

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement